



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 18 Votants : 24	<b>Séance du 15 mai 2023</b>
Date de la convocation : 9 mai 2023	

## **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sophie OBLIN-POMMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

### **Présents :**

Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT (jusqu'à la délibération Delib20230603), Mme Véronique LEVILLAIN, M. Florent ANDRÉ.

### **Pouvoirs :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN à Mme Sophie OBLIN-POMMIER  
Mme Pascale BOURSIN à Mme Fabienne MOREL  
M. Pierre JUNQUA à Mme Rachel LOPEZ  
M. Francis MÉNARD à M. Mustapha MZARI-ROSSI  
Mme Ymen FARHAT à M. Bertrand LANGRAND  
M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET  
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

### **Absent excusé :**

M. Damien GUINEHEUX.

### **Secrétaire :**

M. Philippe BERARDI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20230601**

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Delib20230602**

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 avril 2023**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 avril 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Delib20230603**

**OBJET : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-HM)**

**Le contexte du PLUi-HM :**

Par une délibération n° C-2019-05-23/05 du 23 mai 2019, le conseil communautaire de Caen la mer a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM). Par cette délibération, le conseil communautaire a également défini les objectifs poursuivis en termes d'aménagement, les modalités de collaboration avec les communes, ainsi que les modalités de concertation avec la population.

Un diagnostic du territoire et ses enjeux a été réalisé entre 2020 et 2022. Ce diagnostic a été partagé dans les différentes instances créées dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM. Conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, il est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements notamment sportifs, et de services. Les principaux éléments de diagnostic ainsi que les enjeux sont consultables sur le site internet dédié au PLUi-HM.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLUi-HM comporte un projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD s'appuie sur le diagnostic et ses enjeux afin de définir les grandes ambitions du territoire à inscrire dans le PLUi-HM.

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme précise que ce PADD doit notamment définir :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

### **La tenue du débat sur les orientations du PADD :**

Définissant les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme, le PADD doit être largement partagé avant d'établir les règles à inscrire dans le PLUi-HM. Ainsi conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLUi-HM. Le débat au sein des conseils municipaux est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Définissant les modalités de la collaboration avec les Communes, la délibération du Conseil communautaire n° C-2019-05-23/05 du 23 mai 2019 a précisé que les conseils municipaux débattront du PADD en amont du débat en conseil communautaire.

### **L'association de tous les élus du territoire et des habitants à la construction du PADD :**

Toutes les communes du territoire ont été rencontrées depuis le début des travaux du PLUi-HM. Les élus ont ainsi pu échanger sur les différents projets des communes et exposer leurs attentes relatives au PLUi-HM. Les élus ont été conviés en novembre 2022 à une réunion de co-construction du PADD lors de quatre ateliers sur le territoire. Ces temps d'échanges ont permis d'amender et de faire évoluer les propositions. Le PADD a été présenté dans une version de travail à tous les élus du territoire lors d'un séminaire organisé le 3 février 2023. Deux conférences intercommunales des Maires se sont tenues afin de présenter dans un premier temps les enjeux d'un PADD puis dans un second temps le contenu de celui de Caen la mer détaillant le projet d'aménagement du territoire.

La concertation engagée avec la population dès le début des études a permis d'organiser différents temps forts pour associer les habitants à la démarche et aux réflexions. De nouvelles étapes sont à venir jusqu'à l'arrêt du PLUi-HM.

### **Les orientations du projet de PADD :**

Le présent PADD s'organise autour de deux grandes parties. Une première relative aux lignes de force du territoire qui portent les ambitions prioritaires de Caen la mer et une seconde qui décline ces lignes de force au travers des différentes orientations thématiques mentionnées par le code de l'urbanisme (article L.151-5 du code de l'urbanisme).

Le projet de PADD prévoit à horizon 2040, un territoire de 290 000 habitants polarisé selon une armature urbaine cohérente basée sur les espaces de vie de Caen la mer. Cet objectif de 290 000 habitants représente un gain de 18 000 habitants entre 2020 et 2040. Cette ambition se traduit par la création d'environ 1 650 logements par an sur le territoire, dont près des deux tiers contribueront à maintenir la population actuelle. Le PLUi-HM permettra également la création d'environ 900 emplois par an pour maintenir la forte attractivité du territoire.

- Les 5 lignes de forces du projet se déclinent comme suit :
  - ✓ Affirmer la place de Caen la mer comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde ;
  - ✓ Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire ;
  - ✓ Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière ;
  - ✓ Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous ;
  - ✓ Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire.

Ces lignes de forces permettent de répondre aux quatre grands objectifs de la délibération de prescription du 23 mai 2019.

- Les orientations thématiques sont détaillées dans le document en annexe. Elles se répartissent en 9 thématiques :
  - ✓ Démographie et Habitat ;
  - ✓ Emplois, activités économiques et agriculture ;
  - ✓ Tourisme et loisirs ;
  - ✓ Sobriété foncière ;
  - ✓ Biodiversité et espaces naturels ;
  - ✓ Aménagement et formes urbaines ;
  - ✓ Commerces, équipements et services ;
  - ✓ Mobilités ;
  - ✓ Risques, santé, ressources et énergies ;

Enfin, concernant la consommation d'espace, le PLUi-HM s'inscrit dans le cadre de la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers défini par la Loi Climat et Résilience du 24 août 2021. Cette loi impose la réduction du rythme de consommation des terres de 50 % dans les décennies à venir par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020 pour atteindre en 2050, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le diagnostic et les enjeux ainsi que le PADD ont été présentés aux Personnes Publiques Associées lors de deux réunions spécifiques.

Ce PADD sera transcrit règlementairement au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement écrit et du zonage du PLUi-HM.

Dans le cadre du PLUi de Caen la mer valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PDM), au sens de l'article L.151-44 du Code de l'urbanisme, ces orientations d'aménagement et de programmation seront également traduites au sein des Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) pour les thématiques "habitat" et "mobilité" conformément à l'article L.151-45 du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.151-46 du Code de l'urbanisme, les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi-HM de Caen la mer préciseront les actions et opérations d'aménagement visant à poursuivre les objectifs en matière d'habitat énoncés à l'article L.302-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article L.151-47 du Code de l'urbanisme, les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi-HM de Caen la mer préciseront les actions et opérations d'aménagement visant à poursuivre les principes et les objectifs en matière de mobilité énoncés aux articles L.1214-1 et 1214-2 du Code des transports.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-2 ; L.151-5 ; L.153-12 ; L. 151-44 ; L.151-45 ; L.151-46 et L.151-47.

Vu la délibération n° C-2019-05-23/05 du conseil communautaire du 23 mai 2019 prescrivant l'élaboration du PLUi-HM et définissant les modalités de collaboration avec les élus,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, annexé à la présente délibération et présenté lors du conseil municipal,

Considérant que les informations relatives au PADD transmises et présentées par Caen la mer ont permis d'éclairer le conseil municipal pour débattre des grandes orientations d'aménagement et de développement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la tenue au sein du conseil municipal du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM), tel qu'annexé à la présente délibération.
- prend acte des réponses apportées par les représentants de la Communauté Urbaine Caen la mer lors de ce débat et notamment :
  - ✓ que le PLUi-HM valorisera les identités communales et respectera et préservera les formes urbaines actuelles spécifiques à chaque commune,
  - ✓ que le règlement du PLUi-HM sera adapté à chaque zone/commune pour respecter l'identité communale.
- rappelle que les élus communaux ne souhaitent pas densifier davantage, dans le respect de leur identité communale.
- dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté Urbaine Caen la mer.

\*\*\*\*\*

*Madame Ymen FARHAT quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Bertrand LANGRAND. Le nombre de votants est toujours de 24.*

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de la commission de la vie associative du 22 mars 2023**

*Madame LE CAM donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :*

### **Réflexion sur la soirée des bénévoles**

*Chaque année, la Commune met à l'honneur les bénévoles et adhérents des associations à l'occasion d'une soirée conviviale organisée au mois d'octobre. Il est proposé d'engager une réflexion pour donner un nouveau souffle à cet événement, afin de mobiliser un plus grand nombre d'associations, de valoriser les faits marquants et de mettre en lumière les bénévoles et les bonnes pratiques.*

### Constitution des candidatures

Certaines associations ont l'habitude de nous transmettre les dossiers de leurs adhérents et bénévoles qui ont un engagement fort, ont eu une belle réussite sportive ou ont mené un projet nouveau. D'autres n'osent pas. De même, les dirigeants ont une certaine pudeur à se porter candidats.

Aussi, il est proposé de ne plus être dans une orientation « concours », mais de proposer :

- de valoriser autant des projets associatifs (ex : une action forte autour du sport santé, une exposition intergénérationnelle, une action menée en faveur du développement durable) que des personnes (engagement bénévole, réussite sportive, etc.) afin de renouveler l'intérêt et la formule
- que les élus communaux puissent recenser et relever les actions marquantes de l'année, un engagement particulier d'un dirigeant, de valoriser ceux qui apportent beaucoup à l'association, éducateurs y compris, d'être à l'initiative de la valorisation de projets en phase avec les orientations politiques de la Commune, de promouvoir un certain état d'esprit.
- de continuer à recueillir les propositions des associations pour la valorisation de membres actifs
- de recueillir toute l'année de la part des associations les faits marquants de l'année en cours (ex : première compétition de jeunes témoignant de la vitalité du projet sportif de l'association ; réussite en championnat de France ; mise en place d'une action de solidarité...)

Cela repositionnerait les élus impliqués qui, plutôt qu'être dans une démarche de jury de sélection, seraient dans une démarche d'identification des projets phares de l'année et des engagements remarquables, construiraient une grille de lecture de l'année. Ce serait aussi l'occasion de mettre en lumière des associations qui restent parfois dans l'ombre.

### Déroulé de la soirée

Le format d'une heure, avec un duo d'animateur/animatrice fonctionne bien. Il est important pour la commission de pouvoir donner du rythme à la soirée en intégrant des reportages, des petites scènes. Le club photo-vidéo a réalisé plusieurs années des reportages des récompensés, ce qui apportait une vraie plus-value à la soirée. Cela représente un travail important, et il convient de voir dans quelle mesure ce partenariat peut être relancé.

En matière de descriptif des récompensés, il est proposé de ne plus demander aux associations de rédiger un texte au moment de la candidature, mais plutôt que les élus animant la soirée et/ou plus largement les élus qui souhaitent s'impliquer dans le projet, aillent à la rencontre des associations ou des lauréats pour échanger avec eux, et écrivent ensuite un texte de présentation. Cela enrichirait le contenu, apporterait une valeur ajoutée et permettrait aux animateurs de bien connaître les projets et personnes qu'ils présenteront.

Enfin, il semble important de clarifier lors de l'envoi de l'invitation à la soirée à quel public s'adresse ce temps fort : l'ensemble des membres des associations pourrait être invité lorsqu'un de leurs projets ou bénévole est récompensé. Cela permettrait de remobiliser les publics, et de donner plus de visibilité aux actions menées.

### Nature des récompenses

La récompense est symbolique, visant à remercier et valoriser le travail mené. Il est proposé de conserver la distribution de « Trophées » pour les adultes comme pour les enfants. Si, pour des équipes ou des groupes de personnes, un cadeau est offert en complément du trophée, il est proposé de réfléchir à la nature du cadeau pour éviter les gadgets et privilégier le développement durable.

Ces propositions d'orientations nouvelles feront l'objet d'un échange avec M. le Maire.

## **Actualités de la vie associative**

### Formation aux gestes qui sauvent

Dans le cadre du Projet Associatif Local, la Mairie a proposé une session d'initiation aux gestes qui sauvent, dont la manipulation des défibrillateurs, à l'adresse des associations. Celle-ci a eu lieu le samedi 15 avril, de 8 h 30 à 11 h, et était complète. Devant le succès de cette formation, il peut être envisagé d'en programmer une nouvelle l'année prochaine, ouverte aux membres des associations n'en ayant pas bénéficié la première année, ainsi qu'aux élus.

### Accompagnement des associations par S3A

Les retours concernant l'accompagnement associatif sont très satisfaisants, de nombreux bénévoles assistent aux réunions collectives ou sollicitent S3A pour des problématiques propres à leur vie associative.

Il est proposé que le prochain temps collectif se fasse autour de la question de l'écriture de son projet associatif, et de l'évaluation de celui-ci.

## **Questions diverses**

### **Partenariat avec le Conseil Départemental**

Le Conseil Départemental a sollicité la Commune pour l'accueil d'un projet autour du tennis de table et de la jeunesse, adressé aux jeunes en foyer de 11 à 15 ans, ainsi qu'aux jeunes engagés au sein du club de tennis de table de Cormelles le Royal.

Le programme est le suivant :

- Un temps de démonstration des joueurs professionnels du Caen Tennis de Table (évoluant en Pro A)
- Un temps d'échange entre les jeunes et les joueurs professionnels
- Un temps de pratique et d'initiation au tennis de table
- Un temps de convivialité

La Commune est heureuse d'accueillir ce projet en partenariat avec le club de tennis de table cormellois.

### **Jeux Olympiques : label Terre de Jeux**

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, il est proposé aux Communes d'obtenir le label « Terre de Jeux ». Ce label n'engage à rien, mais positionne la Commune et valorise son souhait de s'inscrire dans la dynamique des JO.

A Cormelles le Royal, il est proposé que ce sujet soit traité de manière transversale, faisant notamment se croiser les dynamiques associatives et sportives, les politiques enfance et jeunesse, et les affaires scolaires. L'idée étant de s'appuyer sur l'existant en lui donnant une coloration « Jeux Olympiques » (ex : cross des écoles, sport sur le temps du midi, journée de l'Europe des structures jeunesse, etc.)

Un guide a été édité par l'ANDES, sur lequel il est possible de s'appuyer pour trouver de nombreuses idées. Un travail de sensibilisation au handisport pourrait être intéressant à développer.

## **Réflexion autour du développement durable**

Dans le cadre du Projet Associatif Local, les élus ont souhaité développer les actions en faveur du développement durable en :

- associant les associations à la semaine et la journée du développement durable
- sensibilisant les associations aux bonnes pratiques liées au développement durable

En parallèle, la commission « Environnement et développement durable » a réfléchi à un label « association éco-responsable », visant à encourager et valoriser les pratiques en faveur du développement durable, que cela soit dans l'usage au quotidien des bâtiments communaux comme dans la mise en place de leurs événements. Des pistes intéressantes pourront être creusées collectivement.

## **Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 23 mars 2023**

Madame CHAUCHIS-ARDAENS donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

### **Projet Educatif Local - Réflexion autour des goûters**

La fiche-action n°23 du Projet Educatif Local a pour objet de lancer une réflexion sur l'enfant et la nourriture, le goût, notamment sur les temps scolaires et périscolaires. Un premier travail consiste à faire évoluer les goûters servis sur les temps périscolaires, ainsi que le dispositif « Fruit à la récré ».

Pour ce faire, les différentes notes d'orientations et préconisations concernant l'alimentation des enfants à l'école ont été étudiées ; différentes trames de goûter proposées dans les écoles environnantes ont été observées ; les idées de chacun ont été recueillies pour aboutir aux propositions d'évolutions suivantes :

#### **Dispositif « Fruit à la récré »**

La directive nationale et européenne autour du « fruit à la récré » évolue. Il n'est plus conseillé de servir des encas mais de se recentrer autour des 4 repas essentiels pour les enfants : petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner. Le dispositif conseille de passer à un « fruit au goûter », et de recentrer cette distribution sur l'en-cas de 16h. La commission affaires scolaires propose d'engager ce glissement sur la Commune.

Par ailleurs, nous avons constaté dans les écoles que les fruits distribués sont peu variés. Il est difficile de s'approvisionner sur de grandes quantités, et leur qualité est parfois moyenne lorsqu'ils sont achetés en grande distribution.

Il est donc proposé d'aller vers des fruits plus variés sur l'année et adaptés à la saisonnalité, y compris les fruits secs et des fruits moins sucrés : pommes, poires, noix, raisin... à l'automne ; clémentines, mandarines, kiwi, pomme... à l'hiver ; fraises, cerises, tomates, melon... au printemps et à l'été. Il est à noter que les prix des fruits ont fortement augmenté, et que certaines familles n'ont plus accès aux fruits de type framboises ou cerises, devenus trop coûteux.

Il est proposé de privilégier les circuits courts : dans la mesure où la distribution de fruit serait recentrée sur le goûter servi à la garderie, les quantités seront moins importantes et l'approvisionnement auprès de producteurs plus facile.

Un travail de sensibilisation aux fruits et légumes de saison, à l'importance d'avoir une bonne nutrition... devra être menée en parallèle.



## Goûters périscolaires

Il est proposé de faire évoluer les goûters périscolaires en :

- Adoptant une trame commune de goûter appliquée aux trois écoles, avec des propositions équilibrées, et une fois par semaine, un goûter qui sort de l'ordinaire.
- S'appuyant sur les préconisations visant à limiter les produits gras et sucrés
- Préférer les produits « bruts » et notamment les fruits
- Favorisant les produits locaux, la Normandie est une région très productrice : fromage à la coupe, pommes, biscuits, yaourts...
- Encourageant la prise de goûters « simples », avec une base de pain de qualité, du chocolat, confiture, miel, fromage...
- Favorisant la convivialité, le vivre ensemble et le partage sur le temps du goûter : gâteaux à partager ; grands pots de yaourts ; fruits
- Envisageant des ateliers cuisines, du fait-maison dans la mesure du possible (ex : crêpes)

Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, la commission souhaite que l'on continue à réemployer au goûter ce qui n'a pas été mangé à la cantine le midi : fruits, yaourts, fromage, pain, éventuels gâteaux non périssables, etc.

A l'inverse, il est proposé de :

- Limiter les produits transformés, et ceux de nutriscores D et E
- Limiter les gâteaux individuels
- Supprimer les sirops et produits sucrés en dehors de thématiques festives (remettre ces produits à leur place : l'exceptionnel).

L'objectif de ces propositions est d'améliorer la qualité des goûters servis, et de répondre à des enjeux de santé publique. Les équipes périscolaires seront associées à la démarche et il convient d'en étudier la mise en œuvre (quelle fréquence d'achats, quels fournisseurs, quel temps alloué) et les impacts financiers.

Il est proposé de sensibiliser les enfants et les familles à ces évolutions, et d'entamer une transition en douceur dès à présent, avec pour objectif d'aboutir à une trame commune à la rentrée 2023/2024.

## **Retour sur les conseils d'école**

### **Conseil d'école de l'école de la Vallée (14 mars 2023)**

- Le carnaval des 3 écoles a lieu le 14 avril. Après un défilé commun, les goûters sont organisés au sein de chaque école. Il n'y a pas de musique/sonorisation pour ce défilé.
- Le 26 mai, les grandes sections de maternelle de l'école des Verts Prés se rendront au self-service de la Vallée, dans le cadre des liens maternelles-élémentaires.
- Le 13 juin aura lieu le cross solidaire, qui cette année réunit les écoles de la Vallée et des Verts Prés. La thématique de ce cross sera la langue des signes.
- La kermesse de l'école de la Vallée aura lieu le 17 juin, le même jour que celle de l'école des Drakkars. Elle sera organisée par l'APE. En raison des travaux à l'école de la Vallée, la kermesse sera organisée en extérieur, probablement sur le champ de foire.
- L'école de la Vallée porte cette année deux projets d'ampleur : un projet radio, à l'échelle de l'école ; un projet artistique pour deux classes en partenariat avec le Théâtre de Caen, qui aboutira sur la création d'un slam en lien avec le chant lyrique et l'opéra.
- Il avait été proposé de tester l'utilisation des serviettes lavables à la cantine, à l'occasion de la semaine du développement durable en mai, avec un achat et un entretien par chaque famille. Les familles ne sont plus demandeuses, et le projet semble abandonné pour l'instant.

- L'école continue de travailler sur la liaison avec le collège de secteur, Guillaume de Normandie. Seules 11 familles sur les 59 concernées sont venues participer au temps d'échange. Le professeur de latin, ainsi qu'un enseignant bi-langues interviendront aussi à l'école. Il est envisagé de créer du lien dès le CM1, car souvent, en CM2, les familles ont déjà réalisé leur choix d'établissement pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.
- Un exercice incendie sera réalisé à chaque nouvelle phase de travaux, pour vérifier la bonne organisation de l'évacuation des enfants.
- Les effectifs scolaires pour la rentrée 2023-2024 semblent stables : 30 arrivées en CP pour 30 départs de CM2, avec un effectif total de 130 élèves environ.

### **Conseil d'école de l'école des Verts Prés (20 mars 2023)**

- Les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire sont de 67 élèves.
- La PMI interviendra dans l'école, et proposera une visite à chaque enfant, en présence de ses parents, sur le temps scolaire.
- Plusieurs projets sont portés en partenariat avec l'école de la Vallée : cross solidaire, carnaval. L'école des Verts Prés envisage pour 2023-2024 un projet de cross inter-maternelles avec l'école des Drakkars.

Madame GERME précise que, depuis la dernière réunion de la commission des affaires scolaires, l'Education Nationale a notifié à Monsieur le Maire la fermeture d'une classe au Groupe Scolaire des Drakkars à la rentrée prochaine.

### **Questions diverses**

#### **Terre de jeux 2024**

Dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques en France en 2024, il est proposé aux Communes de s'inscrire dans une dynamique de labellisation « Terre de jeux ». Une réflexion transversale est menée par les élus.

En ce qui concerne les affaires scolaires, il est proposé de s'appuyer sur un projet connu et maîtrisé : le cross solidaire, qui pourrait être décliné en olympiades, et/ou autour de la thématique du handisport (ex : cécicross, avec des binômes issus des deux écoles, un élève meneur et un élève mené).

Le Maire-adjoint en charge de la vie associative a proposé de se rapprocher d'une équipe paralympique, francophone, qui pourrait venir rencontrer les élèves à cette occasion. Il est aussi possible de s'appuyer sur des associations sportives locales engagées sur ces sujets. Certains sportifs partagent et communiquent de plus en plus sur leurs parcours.

## **Compte rendu de la commission de la culture du 5 avril 2023**

Madame LEVILLAIN donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

### **Illuminations de Noël**

Le marché « Illuminations de Noël » est arrivé à son terme. Au regard du volume financier que celui-ci représente, deux procédures sont envisageables :

- Relancer un marché, qui implique un engagement sur plusieurs années, et permet au fabricant de construire des projets sur mesure pour la Commune à des prix raisonnables dans la mesure où celui-ci pourra l'amortir sur plusieurs années.
- Fonctionner sur un dispositif de demande de devis / bon de commande, procédure plus légère administrativement et qui permet de la souplesse.

Il est proposé pour les illuminations de Noël 2023 de passer par une procédure de bon de commande, et de se baser sur le même format que celui mis en œuvre les années précédentes. A partir du mois de septembre, la commission réfléchira à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges, afin de relancer un marché pour les illuminations de Noël 2024 à 2027.

## **Les Beaux Jours**

Pour sa troisième édition, les objectifs de la manifestation culturelle « Les Beaux Jours » sont les suivants :

- Créer un temps fort culturel juste avant l'été, sur trois vendredis de juin et à l'occasion de la fête de la musique
- Proposer une programmation artistique variée et festive, composée d'un spectacle temps fort par date (concert, arts de la rue, cinéma), enrichi de petites formes légères (ex : ateliers jonglerie, jeux de société grandeur nature, coin lecture...)
- Renforcer l'esprit guinguette et la convivialité
- Valoriser différents espaces extérieurs de la Commune
- Offrir des activités gratuites et accessibles, en s'adressant à l'ensemble des habitants
- Fédérer les partenaires et services municipaux autour de ce projet
- Prolonger la bonne dynamique enclenchée en 2021 et 2022.

Pour ce faire, voici la programmation proposée :

### Vendredi 2 juin, 19h30, Place des Drakkars

- Soirée guinguette, avec La Guinguette à Roulette de la compagnie La Guinche
- Coin lecture proposé par la médiathèque, avec les « Ideas Box » mises à disposition par Caen la Mer
- Décor de la place : tricot urbain porté par la médiathèque dans le cadre de Colorissimo, avec la participation active de l'association Bien vivre sa retraite
- Buvette par une association locale, et petite restauration (saucisses-frites).

En amont, l'après-midi, la médiathèque fêtera la clôture du projet Colorissimo avec les scolaires et les publics du foyer Odette Rabot qui se sont impliqués toute cette année, autour d'un goûter ; une exposition sera visible dans la médiathèque.

### Vendredi 9 juin, 19h30, Vallée du coin de terre à côté du terrain de pétanque

- Spectacle de cirque poétique autour du lien entre un homme et son chien, Connexio, du collectif curieux en partenariat avec Eclats de rue
- Atelier créatif par l'association décor floral
- Atelier d'initiation au cirque
- Buvette et petite restauration.

Une séance scolaire de Connexio sera proposée l'après-midi aux écoles cormelloises (spectacle à partir de 5 ans).

### Vendredi 16 juin, 19h30, Clairière du Bois

- Séance de cinéma plein air à la tombée de la nuit
- Ateliers jeux par le local jeunes
- Atelier maquillage avec les animateurs de l'accueil de loisirs
- Buvette et pop-corn par le Local Jeunes
- Restauration par Nicolas Crêpes (crêpes, frites et saucisses).

### 21 juin : Jardins du Parc et Place du Commerce

- Dès 16h30, Fête de la musique des enfants, avec un projet danse de l'accueil de loisirs et un concert jeune public d'Elodie Huet
- A 19h30 sur la place du Commerce, scène ouverte aux amateurs. Tout artiste souhaitant se produire peut se manifester auprès de la Mairie.

*En matière de communication, le visuel proposé par le service communication reflète parfaitement le projet. Il est convenu de réaliser une affiche avec un programme synthétique (en une phrase : soirée guinguette, cinéma en plein air, etc.) et un flyer recto verso avec un visuel au recto et un programme détaillé au verso.*

## **Questions diverses**

### **Point d'étape concernant la communication de la saison culturelle**

*Le service communication de la Mairie propose de nouvelles pistes graphiques pour le visuel de la saison 2023-2024. Si le principe général est validé (photo d'un spectacle en fond, police d'écriture Cormelles Culturelle), la commission souhaite travailler davantage sur les contrastes, les textures et la profondeur. Un nouveau travail est engagé en ce sens.*

\*\*\*\*\*

**Delib20230604**

**OBJET : Investissement numérique médiathèque – Demande de subvention à la Région Normandie**

La Région a lancé un appel à projet pour favoriser l'acquisition de matériel dans les Espaces Publics Numériques. Dans ce cadre, il est proposé de déposer un projet pour la médiathèque visant à :

- acquérir des tablettes afin de permettre de mettre en place des ateliers collectifs sur ce type de matériel mobile, complémentaire à la pratique sur ordinateur
- acquérir du matériel de type petite robotique pédagogique et casque de réalité virtuelle, afin de développer des ateliers innovants.

Le coût total de cet investissement s'élève à environ 6 060 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès de la Région Normandie à hauteur de 50 % du coût prévisionnel de 6 061 € TTC pour le projet d'investissement numérique de la médiathèque.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20230605**

**OBJET : Modification du tableau des emplois communaux**

Madame OBLIN-POMMIER explique qu'un agent du service "réfèrent équipement", placé sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, a obtenu un détachement dans une autre collectivité.

Pour permettre le recrutement d'un agent titulaire placé sur un autre grade, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer le poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

Poste n°284	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Créé par délibération du 20/01/2020
-------------	--	-------------------------------------

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet qui exercera ses missions au service "réfèrent équipement".

**Delib20230606**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) dans le cadre du projet de remplacement de l'éclairage des terrains du stade de football**

Madame OBLIN-POMMIER rappelle à l'assemblée que la réflexion menée dans le cadre du Plan de sobriété énergétique communal a permis de mettre en évidence des secteurs particulièrement énergivores pour la Commune. Le dispositif d'éclairage des terrains de football du stade municipal fait partie de ces secteurs.

Un devis estimatif, sous forme d'Avant-Projet Sommaire (APS) a donc été demandé au SDEC Energie qui gère cet éclairage pour le compte de la Commune. Le coût global de l'opération est estimé à 273 827,76 € TTC. La participation de la Commune de Cormelles le Royal étant finalement de 182 551,84 € après déduction des financements mobilisés par le SDEC Energie.

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) aide les collectivités à financer la rénovation des installations sportives dans la limite de 80 % du coût total du projet. Après étude du dossier de demande de subvention du FAFA, le projet cormellois rentre bien dans la mesure n°10 "*projet d'équipement donnant lieu à un classement de l'installation en T7 ou un éclairage d'entraînement en E7*".

Où cet exposé, le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier du SDEC Energie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de remplacement du dispositif d'éclairage du stade municipal tel qu'il est présenté dans le dossier du SDEC Energie, annexé à la présente délibération,
- Sollicite une subvention, la plus importante possible, auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour mener à bien ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20230607**

**OBJET : Convention relative au Contrat Départemental de Territoire 2022-2026 de Caen la mer avec la Commune de Cormelles le Royal**

Madame OBLIN-POMMIER expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Le Contrat Départemental de Territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle de contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Départemental de Territoire 2022-2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Delib20230608**

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et la Commune de Cormelles le Royal**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados propose de renouveler les conventions d'objectifs et de financement concernant :

- Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire – Bonification "plan mercredi" - Bonus "territoire Ctg"
- Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) extrascolaire – Bonus "territoire Ctg"
- Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) accueil adolescents – Bonus "territoire Ctg".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et la Commune, concernant :
  - Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire – Bonification "plan mercredi" - Bonus "territoire Ctg"
  - Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) extrascolaire – Bonus "territoire Ctg"
  - Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) accueil adolescents – Bonus "territoire Ctg".

telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

**Delib20230609**

**OBJET : Prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées**

Sur proposition de Madame OBLIN-POMMIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la prise en charge de 50 % du coût d'inscription des enfants cormellois à l'atelier d'éveil artistique du SIVOM des Trois Vallées, pour l'année scolaire 2023/2024. Cette prise en charge s'applique uniquement sur l'atelier d'éveil artistique, mais elle "applique même si les enfants sont en plus inscrits pour la pratique d'un instrument.

**Delib20230610**

**OBJET : Convention entre la Commune de Cormelles le Royal, la société FONCIM Promotion et la Communauté Urbaine Caen la mer pour la rétrocession des voies et espaces communs du projet d'aménagement urbain "le domaine du Clos Boisé"**

La Communauté Urbaine Caen la mer a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par arrêté préfectoral du 28 juillet 2016.

Depuis cette date, plusieurs compétences exercées jusqu'alors par les Communes relèvent désormais de la Communauté Urbaine Caen la mer, notamment en termes de création, aménagement et entretien de la voirie et des espaces verts.

La société FONCIM Promotion a obtenu un permis de construire valant division et permis de démolir portant sur les parcelles cadastrées section AH n° 306, 307, 309 à 312 et 314. Ce permis a autorisé la construction d'un ensemble de deux bâtiments de logements collectifs et de 7 maisons individuelles et la démolition de bâtiments. Ce permis a ensuite fait l'objet d'un modificatif.

La société FONCIM Promotion est propriétaire des parcelles cadastrées AH n° 306, 307, 309, 310, 311, 312 et 314, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite des conjoints VERGY, et notamment des parcelles cadastrées section AH n° 306 et 309 représentant la voirie et les espaces communs, objet de la présente rétrocession.

Dans ce cadre, la société FONCIM Promotion va procéder à la réalisation effective et à ses frais, des voies nouvelles et des espaces communs de son opération, ainsi que des ouvrages liés à l'éclairage public et à la défense extérieure contre l'incendie.

Une fois ceux-ci complètement réalisés et entièrement achevés, en concertation avec les services de la ville de Cormelles le Royal, et conformément aux prescriptions techniques des services de Caen la mer, la société FONCIM Promotion sollicitera la rétrocession des voiries et espaces communs à la Communauté Urbaine Caen la mer.

La Commune de Cormelles le Royal conservera les compétences "éclairage public" et "défense extérieure contre l'incendie".

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Cormelles le Royal, la société FONCIM Promotion et la Communauté Urbaine Caen la mer pour la rétrocession des voies et espaces communs du projet d'aménagement urbain "le domaine du Clos Boisé", telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**Delib20230611**

**OBJET : Vœux de la Commune de Cormelles le Royal pour la finalisation du contournement Sud de Caen**

La réalisation du contournement Sud de Caen vise à une meilleure organisation des déplacements sur l'aire métropolitaine en venant notamment **décharger le boulevard périphérique**, aujourd'hui très encombré, d'une partie de son trafic. Elle doit également offrir une infrastructure adaptée pour les trafics d'échange et de transit provenant des autoroutes A 13, A 84 et A 88. Enfin, il s'agit également de désengorger les axes secondaires qui servent d'itinéraires de substitution.

Il s'agit de réaliser uniquement le chaînon manquant de 8,5 km entre la RN 158 et la RD 613.

La création d'un itinéraire de substitution permettrait de retrouver sur ces axes une circulation apaisée. Pour toutes ces communes et leurs habitants, la décharge du trafic routier et notamment des poids-lourds constituera une amélioration sensible du cadre et de la qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance acoustique le long de ces routes).

La décharge des axes routiers facilitera également les actions des collectivités territoriales pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes de déplacements doux (vélo, marche à pied,...).

Une attention particulière sera portée pour la réalisation de ce tronçon avec la prise en compte de critères environnementaux.

Alors que ce projet figure depuis plus de 25 ans dans les différents documents de planification, la réalisation du "chaînon manquant" n'est plus évoquée depuis une dizaine d'années, donnant le sentiment d'abandon larvé qui n'est pas acceptable. **Il est donc temps de faire avancer ce dossier.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- interpelle Monsieur le Préfet de Région pour :
  - o l'inscription du contournement sud dans le cadre du CPER
  - o l'organisation d'une réunion avec les co-financeurs dans les meilleurs délais associant la SAPN
  - o la communication d'un calendrier pour la mise en œuvre de ce projet incluant les études engagées par la DREAL.



**Delib20230612**

**OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Madame OBLIN-POMMIER indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui a été accordée à Monsieur le Maire par le conseil municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, Monsieur le Maire a :

**Au titre de la délégation n°4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
ACD CONSULTANTS	CONTRAT ASSISTANCE LOGICIEL GERE TON RELAIS	28/04/2023	361,18 €
	LOGICIEL GERE TON RELAIS RPE	14/04/2023	1 666,18 €
<b>Total ACD CONSULTANTS</b>			<b>2 027,36 €</b>
AF DISTRIBUTION	ALIMENTATION LOCAL JEUNES	18/04/2023	26,45 €
	FRUITS A LA RECRE DANS LES ECOLES	19/04/2023	600,00 €
	GOUTERS GARDERIE GS DRAKKARS	23/03/2023	300,00 €
	GOUTERS GARDERIE PRIMAIRE VALLEE	23/03/2023	270,00 €
	GOUTERS GARDERIE VERTS PRES	23/03/2023	170,00 €
	REAPPROVISIONNEMENT (EAU. PERRIER. CIDRE)	11/04/2023	105,70 €
<b>Total AF DISTRIBUTION</b>			<b>1 472,15 €</b>
ALTER BURO	2 TABOURETS MINIS EUROSIT GS DRAKKARS + MATERN.VERTS PRES	23/03/2023	465,65 €
	6 TABLEAUX BLANCS H1200*L3000 PRIMAIRE VALLEE	28/03/2023	2 772,94 €
<b>Total ALTER BURO</b>			<b>3 238,59 €</b>
CAEN NUISIBLES	DERATISATION QUARTIER CAILLOUINS	25/04/2023	679,00 €
	DERATISATION QUARTIER DES ACACIAS	25/04/2023	679,00 €
	DERATISATION RUE DES ACACIAS	25/04/2023	2 214,00 €
	DERATISATION RUE DES CAILLOUINS	25/04/2023	2 214,00 €
	DERATISATION RUE DES EPIVAS	25/04/2023	679,00 €
<b>Total CAEN NUISIBLES</b>			<b>6 465,00 €</b>

CENTRE LECLERC DISTRIBUTION	ALIMENTATION ACCUEIL DE LOISIRS	25/04/2023	200,00 €
	ALIMENTATION ATELIER CUISINE ET REAPPROVISIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS	11/04/2023	62,32 €
	ALIMENTATION ET PETIT MATERIEL FONGIBLE FETE DE L'EUROPE	26/04/2023	75,62 €
	ALIMENTATION POUR ATELIER CUISINE + REAPPROVISIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS	11/04/2023	45,32 €
	ALIMENTATION POUR LE CARNAVAL ACCUEIL DE LOISIRS	25/04/2023	200,00 €
	REAPPROVISIONNEMENT + ACHAT DE DEUX CADRES	03/05/2023	500,00 €
<b>Total CENTRE LECLERC DISTRIBUTION</b>			<b>1 083,26 €</b>
CINEMA LUX	PROJECTION PLEIN AIR 16/06/2023	14/04/2023	2 437,05 €
<b>Total CINEMA LUX</b>			<b>2 437,05 €</b>
COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER	ADHESION SERVICE CU CAEN LA MER EFFICACITE ENERGETIQUE	03/05/2023	2 650,00 €
<b>Total COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER</b>			<b>2 650,00 €</b>
EMILE SABORD	2 REPRESENTATIONS SPECTACLE CONNEXIO DU COLLECTIF CURIEUX 09/06/2023 LES BEAUX JOURS	29/03/2023	3 747,78 €
<b>Total EMILE SABORD</b>			<b>3 747,78 €</b>
GOUVILLE	1 ETUVE ELECTRIQUE MOBILE POUR LE PARC (RECHAUD) POUR 10 PLATS	11/04/2023	3 661,75 €
	1 FOURNEAU ELECTRIQUE 6 PLAQUES CARREES + 1 ETUVE ELECTRIQUE MOBILE POUR L'OREE DU BOIS (RECHAUD)	11/04/2023	10 618,74 €
	20 PLATS BAC GASTRO INOX GN1/1 P-65 POUR ETUVE ELECTRIQUE OREE + LE PARC	11/04/2023	650,54 €
	PLAQUE INDUCTION POUR LA SALLE DE L'OREE DU BOIS	30/03/2023	515,11 €
<b>Total GOUVILLE</b>			<b>15 446,14 €</b>
JCS	DIVERS PRODUITS ENTRETIEN ATELIERS	11/04/2023	1 982,44 €
<b>Total JCS</b>			<b>1 982,44 €</b>

<b>LEGALLAIS BOUCHARD</b>	<b>CLE DE POSE + SERRURE LOCINOX RENOV PRIMAIRE VALLEE CDE N° 26067615</b>	28/04/2023	226,10 €
	<b>DIVERS CYLINDRES TES 40XB40 TVX REGIE PRIMAIRE VALLEE CDE N°79565696</b>	20/04/2023	194,11 €
	<b>PORTE MANTEAUX BVSR POMMERAIE CDE N° 25907902</b>	21/04/2023	384,80 €
	<b>PORTE-MANTEAUX PRIMAIRE VALLEE CDE N° 25907900</b>	21/04/2023	540,00 €
	<b>ROULEAU TESAFIX + LOQUETEAU MAGNET RENOV PRIMAIRE VALLEE CDE N°26066781</b>	28/04/2023	179,41 €
	<b>TAPIS CAPTURE ANTHRA PRIMAIRE VALLEE CDE N° 25969820</b>	21/04/2023	833,80 €
	<b>TAPIS EVOLUTION GRIS PRIMAIRE VALLEE CDE N° 25969814</b>	21/04/2023	465,02 €
<b>Total LEGALLAIS BOUCHARD</b>			<b>2 823,24 €</b>
<b>LOCA-DIN</b>	<b>LOCATION DE STANDS 2 TENTES CITY COTTAGE 5*3 + 6 TENTES GARDEN COTTAGE 5*5 + RAMPE + 150 M² PARQUET</b>	31/03/2023	4 158,00 €
<b>Total LOCA-DIN</b>			<b>4 158,00 €</b>
<b>LOXAM MODULE NORMANDIE</b>	<b>LOCATION DE BATIMENTS PREFABRIQUES (SALLES DE CLASSES MODULAIRES)</b>	18/04/2023	38 040,11 €
<b>Total LOXAM MODULE NORMANDIE</b>			<b>38 040,11 €</b>
<b>NCH FRANCE KERNITE</b>	<b>DIVERS MATERIELS ATELIERS</b>	20/04/2023	3 230,45 €
<b>Total NCH FRANCE KERNITE</b>			<b>3 230,45 €</b>
<b>SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO</b>	<b>AUDIT CYBERSECURITE PAR ACTIMAC</b>	03/04/2023	2 268,00 €
<b>Total SARL ACTIMAC SOLUTIONS PRO</b>			<b>2 268,00 €</b>
<b>SARL CLOSYSTEM</b>	<b>COMPLEMENT FOURNITURES ET POSE CLOTURE BOULEVARD COMBE MARTIN</b>	06/04/2023	1 802,40 €
	<b>TRVX DE REMISE EN ETAT CLOTURE ENDOMMAGEE AU STADE</b>	03/04/2023	751,20 €
<b>Total SARL CLOSYSTEM</b>			<b>2 553,60 €</b>
<b>SARL DECORITEX</b>	<b>1 RIDEAU VOILAGE ETAMINE BLANC M1 1800*1230 AVEC TRINGLE 1800 + 1 RIDEAU VOILAGE BLANC 1400*1230 AVE</b>	24/03/2023	584,40 €
	<b>2 STORES VENITIENS ALUMINIUM 50MM BLANC 3470*2400 PRIMAIRE VALLEE garderie</b>	06/04/2023	1 956,00 €
<b>Total SARL DECORITEX</b>			<b>2 540,40 €</b>

SARL TOHU BOHU	SPECTACLE JACINTHE SONORE OU LE MANIEMENT DES PAQUERETTES FETE DE LA MUSIQUE DES ENFANTS	28/04/2023	1 000,00 €
<b>Total SARL TOHU BOHU</b>			<b>1 000,00 €</b>
SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN	1 ARCHE FETE EN FAMILLE	19/04/2023	589,20 €
	ENVELOPPES EN TETE MAIRIE	22/03/2023	663,60 €
<b>Total SAS LA MAISON DU DOCUMENT COPYCAEN</b>			<b>1 252,80 €</b>
SAS REVES DE MER (MAISON DE LA BAIE)	SEJOUR LOCAL JEUNES 10/07 AU 14/07/2023	05/04/2023	2 073,60 €
<b>Total SAS REVES DE MER (MAISON DE LA BAIE)</b>			<b>2 073,60 €</b>
SAS SELCA	AMENAGEMENT DES SALLES DE CLASSES PROVISOIRES ELECTRICITE ET INFORMATIQUE RENOVATION ECOLE PRIMAIRE	19/04/2023	3 624,71 €
<b>Total SAS SELCA</b>			<b>3 624,71 €</b>
SAS UPSCIENCE	ANALYSE LEGIONELLOSE	06/04/2023	2 053,44 €
<b>Total SAS UPSCIENCE</b>			<b>2 053,44 €</b>
SAS VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE	RECYCLAGE DES DECHETS DANGEREUX	27/04/2023	1 000,00 €
<b>Total SAS VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE</b>			<b>1 000,00 €</b>
SICALINES	REPRESENTATION SPECTACLE LA GUINGUETTE A ROULETTES 02/06/2023 LES BEAUX JOURS	24/03/2023	2 650,69 €
<b>Total SICALINES</b>			<b>2 650,69 €</b>
SYNBIRD	LOGICIEL PRISE DE RENDEZ VOUS CNI ET PASSEPORT	31/03/2023	1 170,00 €
<b>Total SYNBIRD</b>			<b>1 170,00 €</b>
WURTH	DIVERS FOURNITURES TRVX REGIE PRIMAIRE VALLEE	28/04/2023	2 117,28 €
<b>Total WURTH</b>			<b>2 117,28 €</b>

**Au titre de la délégation n°8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.**

- délivré deux concessions de 50 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.